

## **Intervention CGT sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche**

**CNESER du 11 mars**

Depuis le pacte pour la recherche de 2006 le paysage de la recherche est en perpétuelle restructuration. Lui qui devait être simplifié n'a jamais été aussi complexe. D'une recherche publique structurée autour d'organismes nationaux, nous sommes passés à une recherche structurée autour de regroupements territoriaux d'établissements d'enseignement supérieur dans lesquelles viennent s'insérer les laboratoires des organismes de recherche.

La mise en œuvre de l'Espace Européen de la Recherche et de l'Innovation s'est heurtée en France à l'organisation de la recherche publique qui reposait sur des organismes autonomes dont les orientations étaient définies pour une grande part par la communauté scientifique à travers les instances scientifiques composées majoritairement de membres élus.

L'ANR a fragilisé les organismes en les dessaisissant de leurs prérogatives d'orientations scientifiques par une politique de financements sur projets de leurs laboratoires et par le transfert à son profit d'une partie de leurs ressources financières. L'AERES et maintenant l'HCERES les a dépossédés de la mission d'évaluation de leurs laboratoires. Délestés de leurs missions originelles les organismes réduits au rôle d'agences de moyens en sont réduits à céder la place aux universités.

Les classements comme celui de Shanghai ou autres ont établi une hiérarchie qui est à l'origine d'une compétition entre établissements pour la captation des étudiants, des équipes de recherche et l'obtention des financements.

L'intensification de la compétition a eu deux conséquences. Pour les universités, les activités de recherche sont devenues stratégiques au détriment de l'enseignement. La nature même de l'évaluation a évolué devenant plus centrée sur des projets financés pour une durée limitée que sur des structures pérennes dotées de budget récurrents. L'organisation des universités et des organismes tend de plus en plus à se rapprocher de celle de l'entreprise privée avec l'élaboration de contrats d'objectifs et de performance et un poids de plus en plus dominant de la hiérarchie.

L'idée s'est progressivement imposée de créer de nouvelles Universités qui sous le vocable d'universités de recherche intensive doivent regrouper les actuelles universités, les grandes écoles et les organismes. Ces regroupements technocratiques se heurtent à l'hétérogénéité statutaire et disciplinaire de ces établissements qui impose un travail d'équilibriste pour associer leurs différentes composantes. Le verdict du jury de l'Idex 1 a déclenché une course à la fusion qui a donné lieu à d'intenses tractations entre directions d'établissements qui s'apparentent avant tout à une lutte de pouvoir.

Afin de surmonter les contradictions inhérentes à ces empires, le gouvernement a par ordonnance encouragé de nouvelles formes de regroupement et de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à titre expérimental. Ces regroupements seront pilotés par le Ministère à travers des procédures de contractualisation. Au bout de deux ans, ces établissements publics expérimentaux pourront demander le statut de grand établissement, qui leur permettra de déroger au code de l'éducation. Chacun constitue des îlots expérimentaux qui permettront de sortir des règles de la Fonction publique en matière de règles de recrutement des personnels, de gestion des carrières de rémunération et d'évaluation des laboratoires. Ceci

s'insère parfaitement dans la politique de dérégulation de casse de la Fonction publique du gouvernement.

C'est ainsi que la Curif qui après avoir demandé sans succès à émarger au programme budgétaire 172 pour devenir opérateur de recherche au même titre que les organismes nationaux de recherche a obtenu gain de cause pour le changement d'affiliation des publications des chercheurs Highly cited des organismes nationaux de recherche afin de grimper dans le classement pourtant décrié de Shanghai.

C'est ainsi qu'un organisme national de recherche l'Ifsttar doit disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par fusion avec l'université de Marne la Vallée pour constituer l'université cible Gustave Eiffel avec 4 écoles d'ingénieurs qui elles garderont leur personnalité morale. Université Gustave Eiffel qui se présente comme université nationale car elle intègre un organisme de recherche présent en France sur 9 sites. C'est ainsi que l'IRSTEA devra disparaître suite à la fusion-absorption avec l'INRA dans un contexte de restriction budgétaire et de recherche ... d'économie de moyens.

C'est dans ce contexte que se met en place le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Le Premier Ministre a annoncé la couleur dans son intervention à l'occasion des 80 ans du CNRS. Il a dit : "*La communauté scientifique doit savoir faire des choix, et définir des priorités*".

Mme la ministre a mis en place des groupes de travail sur les trois priorités : « *recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires* », « *l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques* » et « *l'innovation et la recherche partenariale* ». Dans les lettres de mission, que Mme la Ministre a adressées à ces groupes de travail, les organismes nationaux de recherche ne sont cités que comme outils de transfert vers le privé. Ceci

confirme les craintes que nous avons déjà exprimé sur l'avenir des organismes nationaux de recherche tels que l'Inserm, le CNRS ou l'INRA notre crainte ne concerne pas uniquement notre statut, qui est attaqué de toute part, il concerne aussi l'avenir de nos mission de recherche pour faire progresser les connaissances.

Aucune trace de prise en compte de l'avis des organisations syndicales représentatives. Le mépris de votre gouvernement vis-à-vis des organisations représentatives du personnel est une constante de votre politique. Or nous, syndiqués, avons beaucoup à dire sur ces « priorités » et en particulier sur l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques.

La recherche publique est gangrenée par la précarité qui touche les plus jeunes et qui contribue à dégrader les conditions de travail dans nos laboratoires. Nous revendiquons un plan pluriannuel de création des postes statutaires et la résorption de la précarité dans nos organismes.

La rémunération et les carrières dans nos établissements ne sont pas à la hauteur de l'engagement des personnels de la recherche. Nous demandons l'augmentation du point d'indice et l'alignement des primes du personnel sur le reste de la fonction publique. Nous demandons que la prime des ITA des EPST soit alignée immédiatement sur celle des collègues de l'université. Nous demandons la mise en place d'une prime pour les chercheurs équivalente à celles des ingénieurs de recherche

Nous demandons que l'environnement social pour les agents et les salariés de notre secteur soit renforcé par l'augmentation des moyens financiers des associations de salariés (type CAES) dont la vocation est de permettre aux familles de partir en vacances et d'accéder à la culture.

Nous demandons le transfert des moyens alloués à l'ANR et aux PIA aux établissements (organismes de recherche et universités) pour permettre d'augmenter le financement récurrent de nos laboratoires.

Rien de cela ne sera possible sans une augmentation significative du financement de la recherche publique en accord avec les engagements pris par la France.